



“Pour accélérer l'élimination du travail des enfants dans le secteur de la pêche en Afrique”

Casablanca, 27 Février 2024



‘L’année internationale pour l’élimination du travail des enfants, 2021 ’

Mohamed Sadiki

*Chef Département Programmes et projets
Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT*



SOMMAIRE

- ❖ -Contexte et objectif de la déclaration par les NU 2021 Année internationale pour l'élimination du travail des enfants
- ❖ Importance de la coopération internationale pour l'éradication du travail des enfants

Contexte

-Ces vingt dernières années, près de 100 millions d'enfants ont été retirés du travail des enfants, ramenant leur nombre à 152 millions en 2016 contre 246 millions en 2000.

les progrès sont inégaux selon les régions

-Près de la moitié des cas de travail des enfants sont recensés en Afrique (72 millions d'enfants), suivie par l'Asie et le Pacifique (62 millions).

-70 pour cent des enfants qui travaillent le font dans l'agriculture, essentiellement dans l'agriculture vivrière et commerciale, ainsi que dans l'élevage de bétail.

-Près de la moitié de ces enfants exercent leur activité dans des métiers ou des situations considérés comme dangereux pour leur santé et pour leur vie.



Lancement régional
**ANNÉE INTERNATIONALE
DE L'ÉLIMINATION DU
TRAVAIL DES ENFANTS**

2021
8.7

Jeudi 11 Février - 9 h 30 (GMT-5)

ANNÉE INTERNATIONALE
DE L'ÉLIMINATION DU
TRAVAIL DES ENFANTS

Organisation
Internationale
du Travail

Commission Régionale
Américaine des Nations
Unies pour les Amériques

2021

COMISIÓN
ECONÓMICA
AMERICANA

Cooperación
Española



-Les États membres des Nations unies ont adopté la résolution 72/327 qui déclare 2021 Année internationale pour l'élimination du travail des enfants.

-OIT chef de file avec l'alliance 8.7 pour la célébration de l'année et l'organisation des activités

-Son objectif principal est d'encourager les gouvernements à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'aboutir à la réalisation de la cible 8.7 des Objectifs de Développement Durables





Objectif de développement durable 8 Nations Unies, 2030



"Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et **le travail décent pour tous.**"

Cible 8.7



"Prendre des mesures immédiates et efficaces pour éradiquer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains et assurer l'interdiction et **l'élimination des pires formes de travail des enfants**, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. "



LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR GARANTIR LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS ET L'ERADICATION DU TRAVAIL DES ENFANTS

-Action mondiale coordonnée.

-Engagement collectif

-Initiatives inclusives



1.Échange d'informations et de meilleures pratiques :

Les pays peuvent partager des informations sur les politiques, les programmes et les initiatives qui ont été efficaces dans la lutte contre le travail des enfants. l'apprentissage mutuel et permet aux nations de tirer parti des expériences réussies.

2.Coordination des efforts :

coordonner les efforts des pays pour élaborer des normes et des réglementations communes visant à éliminer le travail des enfants.

Cela peut inclure la standardisation des pratiques de vérification et d'application.

3.Soutien financier et technique :

Les organisations internationales peuvent jouer un rôle dans **la mobilisation de ressources.**

Les pays plus développés peuvent fournir un soutien financier et technique aux pays en développement pour renforcer leurs capacités à surveiller et à faire respecter les lois contre le travail des enfants.

4.Développement de normes internationales :

Les organisations internationales, telles que l'Organisation internationale du Travail (OIT), peuvent jouer un rôle clé dans **le développement et l'application de normes pour l'abolition du travail des enfants.**

5.Responsabilité des entreprises :

Encourager les entreprises à adopter des **pratiques responsables** tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Cela peut impliquer des accords volontaires, des normes sectorielles et des mécanismes de surveillance pour s'assurer que les entreprises respectent les droits des enfants.

6.Diplomatie et pression internationale :

Les pays peuvent utiliser la **diplomatie et la pression internationale** pour encourager d'autres nations à prendre des mesures contre le travail des enfants dans . Cela peut inclure des négociations bilatérales, des forums multilatéraux et des résolutions aux niveaux régional et mondial.

7. Formation et sensibilisation :

La coopération internationale peut faciliter la mise en place de programmes de formation et de sensibilisation. Ces programmes visent à informer les parties prenantes sur les dangers du travail des enfants et à promouvoir des alternatives durables.



**WORLD DAY
AGAINST
CHILD
LABOUR**
JUNE 12

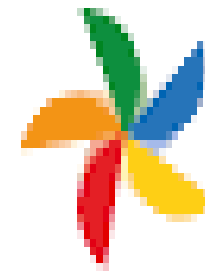




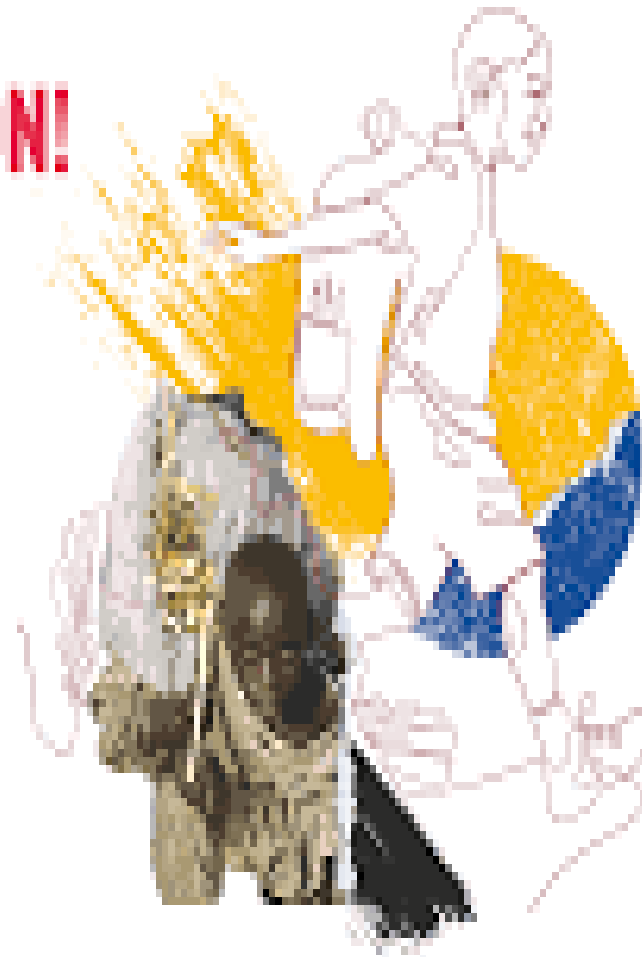
Guy Ryder, Directeur général de l'OIT:

Le travail des enfants n'a pas sa place dans notre société. En effet, il vole aux enfants leur avenir et perpétue la pauvreté au sein des familles.»

**LA SEULE CHOSE QU'UN
ENFANT DEVRAIT
FAIRE TRAVAILLER
EST SON IMAGINATION!**



**JOURNÉE MONDIALE
CONTRE LE TRAVAIL
DES ENFANTS
12 JUIN 2019**



100

**JUSTICE EQUITY
DIGNITY**

MERCI
DE VOTRE
SOUTIEN

